

MIRAMONT-LATOUR

Gers, canton Fleurance, arrondissement Condom

LA chapelle Notre-Dame des Anges, que l'on ne doit pas confondre avec l'église paroissiale de Miramont-Latour, est le seul témoin du couvent des religieux du Tiers Ordre de saint François, dont la première pierre fut posée le 14 juillet 1655 par le père Théophile de Toulouse. Sa fondation répondait au vœu de Catherine de Bassabat et Pordeac, comtesse de Latour, dont le fils unique Charles-Louis était mort devant Dunkerque, sous les ordres du maréchal Hocquincourt, le 10 juin 1652. L'établissement fut confisqué en 1792, les religieux obligés de partir, l'ensemble fut vendu. En 1801 fut démolie le cloître, qui s'élevait à l'est de la chapelle. Un acheteur privé, Étienne Lezian, en commença la restauration avant d'en faire don à l'évêché d'Auch, qui le rétrocéda à la famille Lary de Latour.

L'édifice forme un simple volume rectangulaire, prolongé à l'est par des bâtiments à usage aujourd'hui agricole, qui devaient constituer une partie de l'ancien prieuré. Seule la façade de l'église répond à une composition architecturale, modeste au demeurant. Dans l'axe médian

Miramont-Latour (Gers)
Chapelle Notre-Dame des Anges
Façade occidentale



